

Aux clubs de l'AJF

Delémont, le 29 juillet 2021

DIRECTIVE : REMISE DE LA MEDAILLE DE MERITE AJF

Selon décision de l'Assemblée générale de Reconvilier en 1972, une distinction peut être remise par l'Association Jurassienne de Football aux membres méritants des clubs de l'AJF.

Il a en outre été décidé, lors de l'AD de 1988 à Bévillard, que cette distinction serait accompagnée d'un laissez-passer permettant au récipiendaire d'assister gratuitement aux matches organisés par les clubs affiliés à l'AJF.

Le Comité Central a arrêté les modalités suivantes pour l'obtention de la distinction :

1. La distinction de membre méritant est décernée aux personnes qui ont eu une activité d'au moins:

10 ans au service de :

- l'Association (AJF) comme membre du Comité ou d'une Commission spéciale
- son club comme Président ou membre d'une Commission
- l'arbitrage

15 ans au service de :

- son club comme membre du Comité ou d'une Commission spéciale

2. Par décision du Comité de l'AJF - (relations entre associations, sélections de joueurs, etc.)

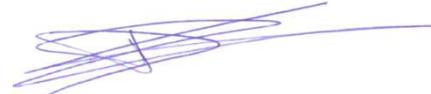
Toute proposition, accompagnée d'une **photo passeport** du membre méritant ainsi qu'un résumé des activités, est à envoyer **jusqu'au 19 août 2021** à:

Wsport Sàrl, Route de Courgenay 21, 2900 Porrentruy

Association Jurassienne de Football



Jacky Borruat
Président



Delphine Donzé
Secrétaire